

**EXPERTISE
FRANCE**

Plateforme urbaine au Cameroun

Termes de référence pour le recrutement d'une consultance pour l'évaluation finale du projet de plateforme urbaine au Cameroun

Mars 2026



1 CONTEXTE

1.1 Contexte général

Le Cameroun connaît un taux d'urbanisation parmi les plus élevés d'Afrique subsaharienne, avec 55 % de la population vivant en zone urbaine en 2020, une proportion projetée à 70 % d'ici 2050 pour une population estimée à 34 millions d'habitants. Cette urbanisation rapide s'accompagne d'un équilibre territorial unique, où Yaoundé et Douala représentent ensemble 27 % de la population urbaine, tandis que 27 % se répartissent dans les villes secondaires et 29 % dans les petites villes de moins de 50 000 habitants. Cette répartition représente un atout stratégique pour une planification urbaine équitable et un développement territorial durable.

Cependant, cette croissance urbaine non maîtrisée engendre d'importants défis : montée de l'économie informelle, dégradation de l'accès aux services sociaux de base, problèmes croissants de pollution, d'assainissement, et de mobilité urbaine, et une paupérisation accrue de certains groupes. Ce contexte est aggravé par les flux de déplacés internes et le déficit structurel en matière de gouvernance urbaine.

Pour y répondre, le programme « **Cameroun Villes Vertes Inclusives et Durables** », financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme indicatif multi-annuel 2021-2027 en République du Cameroun « Pacte vert, développement durable et action pour le climat », ambitionne d'accompagner la transition vers une urbanisation durable, verte et inclusive. Aussi, il se concentre principalement sur la mise en oeuvre de la priorité 3 dudit PIM 2021-2027, tout en contribuant également à la priorité 1 « Gouvernance, démocratisation, paix et stabilisation », en soutenant le processus de décentralisation et les capacités des autorités décentralisées, et à la priorité 2 « Croissance inclusive, emplois durables et secteur privé ». Pour cela, l'Union européenne (UE) mobilise un budget de 24 millions d'euros.

1.2 Présentation du projet

Le programme « Cameroun Villes Vertes Inclusives et Durables », vise à améliorer le cadre de vie des populations urbaines au Cameroun, avec une attention particulière pour les femmes et les groupes vulnérables. Il s'inscrit dans une démarche globale de durabilité et de résilience et entend contribuer à transformer les villes en espaces inclusifs et fonctionnels.

Quatre objectifs spécifiques sont poursuivis :

OS1 : Renforcer la gouvernance du secteur urbain et le cadre de dialogue sur les aspects du développement urbain durable, inclusif et résilient face au changement climatique, en lien avec un processus efficace de décentralisation

OS2 : Améliorer l'accès des populations, notamment des femmes et groupes vulnérables, aux infrastructures et services de mobilité urbaine durable (y compris marche à pied améliorée et sécurisée) à Yaoundé

OS3 : Diminuer la pollution marine et fluviale liée à la consommation et à la production de déchets solides (notamment les déchets en plastique) à Douala

OS4 : Améliorer la résilience face au changement climatique et renforcer la participation citoyenne au développement urbain de Maroua.

Dans ce cadre, Expertise France contribue directement à cet objectif à travers la mise en oeuvre de l'objectif spécifique 1 (OS1).

Pour ce faire, Expertise France bénéficie d'un financement de **4,9 millions d'euros** sur une période de **48 mois** (2023-2026) pour la mise en oeuvre du Projet « La Plateforme Urbaine au Cameroun » (PUC). Ce projet est porté par une équipe permanente de 12 personnes basée à Yaoundé, appuyée par les ressources et expertises du siège d'Expertise France à Paris.

Le Projet PUC, élément clé du programme, a pour ambition d’améliorer les politiques publiques afin de promouvoir des villes durables et inclusives. Ses deux objectifs spécifiques sont les suivants :

- ➔ Objectif spécifique 1 : Renforcer les mécanismes de gestion du territoire et de planification urbaine
- ➔ Objectif spécifique 2 : Améliorer la connaissance et renforcer l’accessibilité des données urbaines, incluant les enjeux d’inclusion et de résilience.

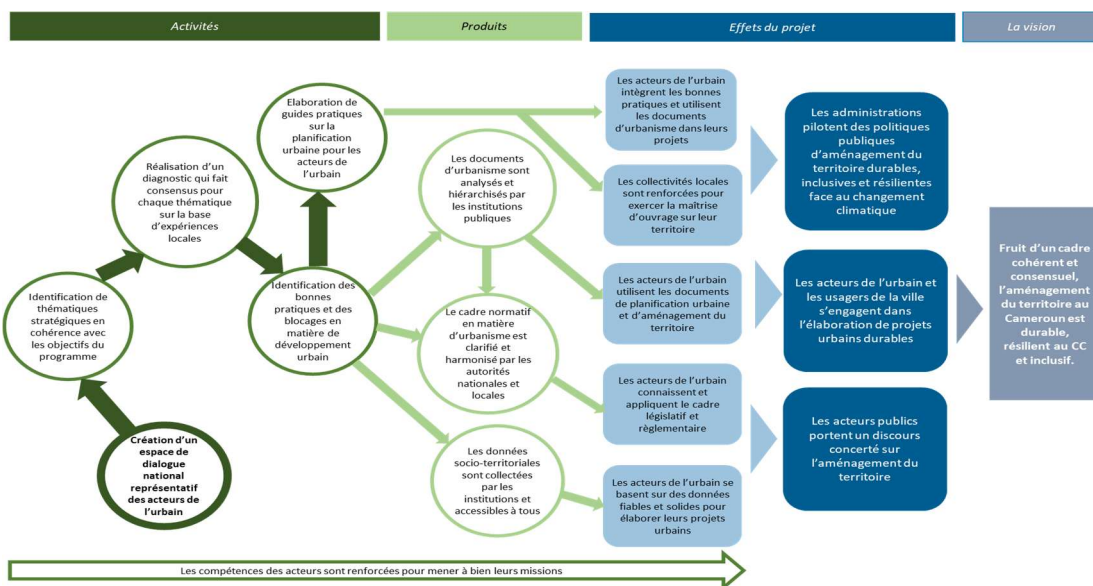
Les bénéficiaires directs du Projet sont les ministères impliqués ainsi que les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) :

- Le ministère de l’habitat et du développement urbain (MINHDU), responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique en matière d’habitat et de développement urbain. Acteur historique de la planification urbaine et de la production d’équipements et d’infrastructures en milieu urbain ;
- Le ministre de la décentralisation et du développement local (MINDDEVEL), responsable de l’élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l’évaluation de la politique du gouvernement en matière de décentralisation ainsi que de la promotion du développement local ;
- Le ministère de l’économie, de la planification et de l’aménagement du territoire (MINEPAT), responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique économique de la Nation, de la planification ainsi que de l’aménagement du territoire ;
- Le ministère des domaines, du cadastre et des affaires foncières (MINDCAF), responsable de l’élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière domaniale, cadastrale et foncière ;
- L’Association des Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) ;
- L’Association des Régions du Cameroun (ARC) ;
- L’Association des Maires de Villes du Cameroun (AMVC)
- Les Communautés Urbaines de Yaoundé (CUY), Douala (CUD) et Maroua (CUM).

Associés à ces bénéficiaires, les 4 principaux ordres professionnels du secteurs (ONAC, ONUC, ONIGC, OGE).

Théorie du changement :

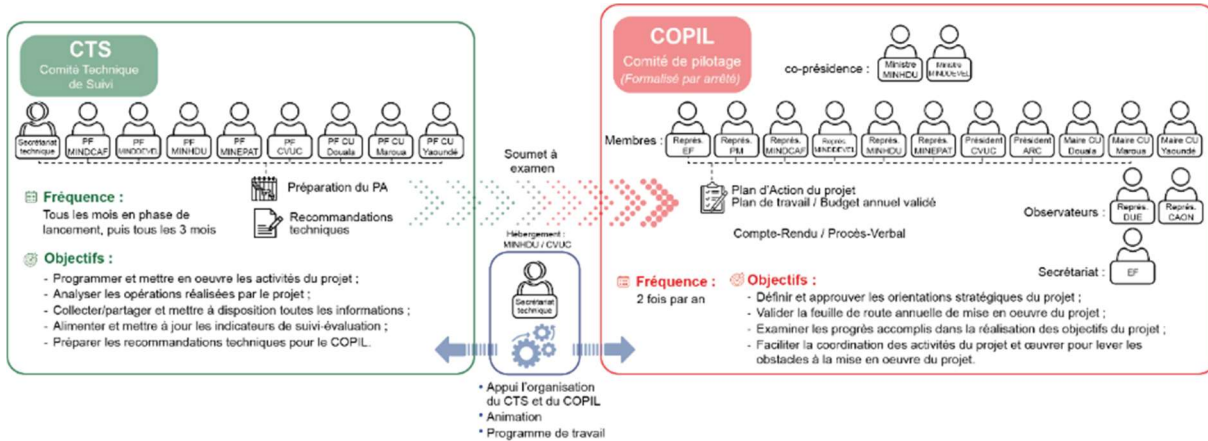
La théorie du changement du projet PUC est la suivante :



Gouvernance et Mode opératoire :

▪ Gouvernance

Trois instances ont été instituées pour permettre la répartition des rôles et responsabilités de chacune des parties, le pilotage des actions et la bonne mise en œuvre du Projet. Il s'agit du Comité de Pilotage, du Comité Technique de Suivi et du Secrétariat Technique.



Le Comité de Pilotage (COPIL)

Le COPIL est l'organe principal pour la bonne gouvernance et coordination du projet Plateforme urbaine au Cameroun (PUC). Instance décisionnelle placée sous la co-autorité du MINHOU et du MINDDOVI, le COPIL PUC émane du COPIL du programme « Cameroun villes vertes, inclusives et durables ».

Initialement prévu pour se réunir deux fois par an, cette instance n'a pu se constituer formellement qu'en 2025. En effet, le COPIL du programme ayant tenu sa première session le 23 janvier 2025, le Projet PUC a pu tenir la première session de son comité le 26 juin 2025.

Cette instance est notamment chargée de :

- De valider le plan d'actions pluriannuel ;
- De valider le plan de travail et le budget des activités de chacune des années ;
- D'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet ;
- De formuler des recommandations pour la bonne mise en œuvre du projet ;
- De faciliter la coordination des activités du projet et œuvrer pour lever les obstacles à la mise en œuvre du projet ;
- D'examiner et de valider le compte-rendu des réunions dont les décisions adoptées seront consignées dans un procès-verbal.

Le Comité Technique de Suivi (CTS)

Le CTS permet une bonne préparation et la mise en œuvre des décisions prises au sein du COPIL. Véritable instance technique, il se réunit au moins une fois par trimestre et garantit la mise en œuvre du Projet durant toute sa durée. A ce stade, cette instance, même en l'absence de COPIL, est opérante.

Il est notamment chargé :

- De la tenue du secrétariat des réunions du COPIL à travers son Secrétariat Technique (ST) ;

- De programmer et de mettre en œuvre les activités du projet Plateforme urbaine au Cameroun ;
- D'analyser les opérations réalisées par le projet ;
- De préparer le plan d'actions pluriannuel, le plan de travail et le budget des activités de chacune des années ;
- De préparer les recommandations techniques à soumettre à l'examen du COPIL ;
- De prendre part aux recommandations et orientations stratégiques du COPIL ;
- D'alimenter et de mettre à jour les indicateurs de suivi-évaluation ;
- De constituer une base de données sur le projet et de conserver les archives et toute la documentation y afférente ;
- De collecter, partager et mettre à disposition toutes les informations utiles au projet ;

La coordination du CTS est assurée par le MINH DU. A date le projet a déjà tenu 17 sessions de CTS.

Le Secrétariat Technique (ST)

Le Secrétariat Technique (ST), en tant qu'organe interne du CTS, a pour rôle d'assurer le secrétariat des réunions du COPIL et du CTS et officie comme unité de gestion permanente des activités de la composante 1 du Projet. Ce ST est assuré par Expertise France.

A ce titre, il est notamment chargé :

- De préparer et suivre les réunions du COPIL et du CTS ;
- D'assurer l'organisation, la préparation des documents et des dossiers, la rédaction et l'envoi des comptes rendus ;
- De convoquer les membres du CTS et d'en animer les réunions ;
- D'appuyer la mise en œuvre opérationnelle des activités de la composante 1 du projet.

Les Comités techniques (CT)

Une évolution notable en 2025 a été la mise en place de Comités techniques dédiés au suivi de missions stratégiques conduites au bénéfice des institutions appuyées par le Projet PUC. Ces comités ont été instaurés afin d'assurer un suivi technique spécifique, structuré et multi-acteurs de certaines missions présentant des enjeux transversaux.

Sur la composante 2, ce dispositif a notamment été mobilisé pour le développement du **SIGCOM – Version 02**, porté par le **MINDEVEL**, ainsi que pour l'application **SMARTCITY**, développée au profit du **FEICOM**. Ces deux outils s'inscrivaient dans des dynamiques institutionnelles déjà engagées en interne par les structures bénéficiaires. Il était dès lors nécessaire, d'une part, d'adapter les développements afin qu'ils répondent aux besoins d'un ensemble élargi d'acteurs de l'urbain, et d'autre part, de garantir un pilotage concerté des missions. Les sessions formelles de ces instances de suivi se tiendront principalement au cours de l'année 2026, en cohérence avec les calendriers des différentes missions y afférente.

Sur la composante 1, ce dispositif a également été mobilisé dans le cadre de la mise en œuvre du processus de pérennisation de la **Plateforme Nationale des Acteurs de l'Urbain (PNAU)**. Il a permis d'accompagner la définition du modèle institutionnel retenu pour assurer sa continuité, fondé sur une structuration sous forme associative, ainsi que l'élaboration concertée des statuts et des documents constitutifs nécessaires à son opérationnalisation. Sur l'année 2025, 2 sessions se sont tenues au mois d'avril et de décembre.

La mise en place des Comités techniques a ainsi permis d'organiser un cadre de co-construction et de co-

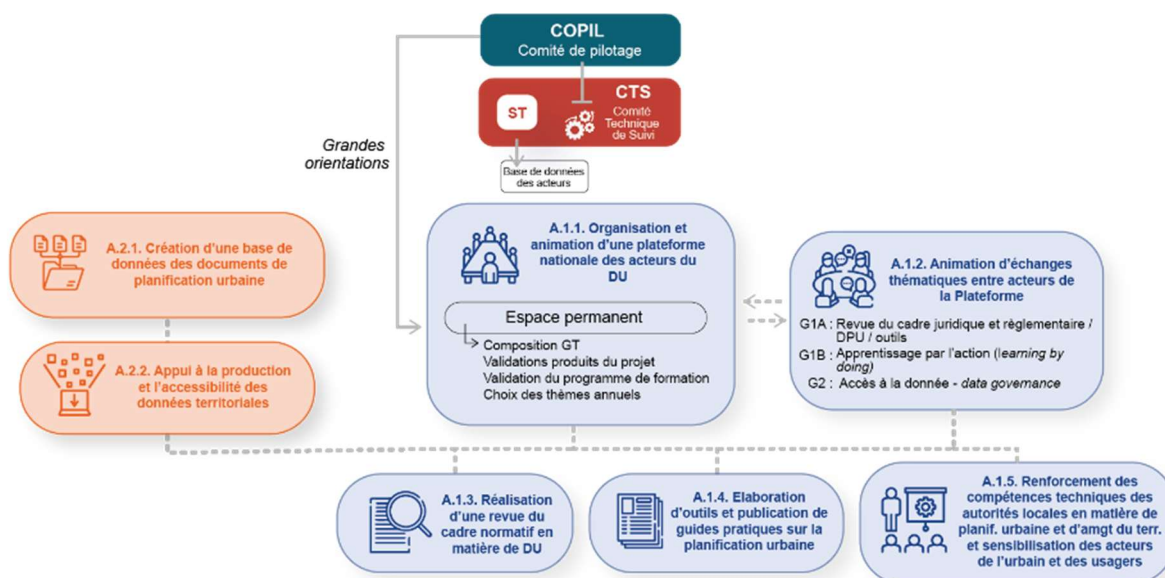
validation des orientations techniques, des fonctionnalités développées et des livrables produits par les prestataires retenus. Ces comités ont réuni les institutions concernées, les utilisateurs finaux et les partenaires techniques, favorisant une meilleure appropriation des outils et une convergence des attentes.

Il est toutefois précisé que la validation finale des livrables contractuels est demeurée de la responsabilité d'Expertise France, en sa qualité d'autorité cocontractante des marchés conclus dans le cadre du Projet.

Les frais de session du COPIL, du CTS et des Comités technique ainsi que les indemnités de session, sont pris en charge par le Projet. Les indemnités sont versées conformément à l'arrêté N°25/CAB/PM du 05 février 2019 - fixant le montant des indemnités de session versées lors des travaux des Comités et Groupes de Travail Interministériels et Ministériels.

▪ Mode opératoire et synthèse des activités

Le mode opératoire du Projet et les interactions entre ses activités est représenté comme suit :



La plateforme nationale des acteurs de l'urbain

L'objectif premier de la plateforme nationale des acteurs de l'urbain (désignée par « la Plateforme ») est d'instaurer une culture du dialogue multi-acteurs, de la concertation élargie et de l'élaboration partagée des décisions sur les enjeux liés au développement urbain durable, à toutes les échelles.

La Plateforme revêt quatre fonctions :

- **Espace permanent de partage de l'information et de discussion** (actualité du secteur, grands évènements, projets, partage des outils et guides, etc.).
- **Espace de concertation, d'échange d'expériences et d'apprentissage mutuel** entre les différents acteurs, selon leurs compétences autour des politiques publiques, de leurs connaissances des textes, des usages et pratiques (retours d'expérience), de l'identification des contraintes/ points de blocage à lever.
- **Espace de suivi évaluation du projet et de capitalisation** : application des recommandations opérationnelles et bilan des actions, suivi-évaluation, portage politique etc.
- **Espace de décision**, notamment pour identifier les thématiques adressées annuellement, sélectionner les participants aux groupes de travail et valider les livrables produits dans le cadre du projet.

Les travaux de pérennisation conduit par le projet ont abouti à la création de l'Association Nationale des Acteurs de l'Urbain (ANAU).

Les groupes de travail thématiques : principaux outils pour alimenter les réflexions de la Plateforme

Les groupes de travail thématiques (GT) ont été définis principalement comme des outils servant à nourrir et à alimenter les réflexions spécifiques et les débats au sein de la Plateforme, considérant notamment le fait que cette dernière ne se réunit que deux fois par an.

Les thématiques traitées par les GT sont identifiées au sein et par la Plateforme. A ce titre, pour chaque GT, sont identifiés, par ou parmi les membres de la Plateforme, des acteurs œuvrant sur la thématique pour participer aux échanges. Ces GT sont constitués tout au long du Projet ou sur une période déterminée, en fonction des résultats attendus. Pour jouer pleinement leur rôle et selon les thématiques abordées, les GT sont systématiquement constitués par paire : avec un groupe axé sur les questions théoriques (cadre juridique, état du droit, environnement institutionnel, etc.) et un autre groupe consacré à l'apprentissage par l'action (pratique).

Le premier groupe de travail (A.1.2) appelé « GT1A » institué est dédié à la revue du cadre normatif en matière de développement urbain. Il a été mobilisé, dès le mois de novembre 2023, pour participer à la définition de la mission d'assistance technique en charge de mener ces travaux. Il a été pleinement associé tout au long des années 2024 aux temps forts de l'activité qui y est consacrée (A.1.3) et a nourri les réflexions du bureau d'étude URBACONSULTING qui a été mobilisé pour l'élaboration de la revue. Le mandat de ce groupe s'est achevé en 2025, après 19 mois de travail, avec la validation du Plan d'action concerté destiné à améliorer la cohérence, la diffusion, le financement et l'effectivité de la mise en œuvre du cadre normatif.

En parallèle de ces travaux menés pour « interroger la théorie », l'apprentissage par l'action (*learning by doing*) est la méthode qui met l'accent sur l'expérimentation et l'action en se basant sur le principe que l'on apprend mieux en mettant en pratique ce qui a été appris dans la théorie. Cette démarche aura été supportée en 2024 par un groupe de travail dédié, appelé le GT1B, qui a travaillé spécifiquement sur la définition d'une méthodologie de planification et d'aménagement concertés dans le cadre de la gestion des extensions urbaines envisagées le long du tracé de la future voie de contournement de Yaoundé (VCY).

Le fruit de ces deux activités cumulées est la production d'outils et méthodologies (A.1.4) sous forme de guides, qui serviront à animer les activités de renforcement des capacités des CTD et des acteurs de l'urbain (A.1.5).

Lors de la deuxième réunion de la PNAU, tenue le 17 avril 2024, les membres ont retenu la gestion des déchets comme thématique prioritaire pour orienter les activités du Projet PUC en 2025. Cette décision s'inscrit dans la continuité des échanges d'expériences et des travaux d'apprentissage mutuel conduits au sein de la Plateforme, qui avaient permis d'identifier des enjeux majeurs et de formuler des recommandations communes, rassemblées dans un plan d'actions sommaire.

Afin d'aborder cette thématique de manière structurée et complémentaire, le Projet PUC a mis en place deux groupes de travail distincts. Le GT3A a été institué en fin 2024, pour accompagner la mission d'assistance technique relative à l'élaboration de la Politique et de la Stratégie Nationales en faveur de l'Hygiène, de la Salubrité et de la Gestion des Ordures Ménagères (PSNHSKOM), confiée par la suite en 2025 au groupement PHOENIX Consulting International - SETEC Énergie Environnement - 2N Engineering and Consulting Group. Ce groupe de travail a été associé à la définition du besoin, à la validation de la méthodologie et au suivi des

livrables, afin de garantir la cohérence et l'appropriation institutionnelle des travaux.

En parallèle, au cours de l'année 2025, le groupe de travail GT3B a été mis en place afin de co-concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation environnementale en matière de gestion des déchets solides municipaux. L'objectif est de renforcer la sensibilisation des acteurs locaux et des usagers, et d'accompagner l'évolution durable des pratiques au niveau territorial.

Dans ce cadre, une mission dédiée à la production d'un guide pratique destiné à appuyer les collectivités territoriales décentralisées dans la mise en place de programmes d'éducation environnementale a été confiée au cabinet DIACT (Diagnostic et Action). Cette activité vise à doter les membres du groupe de travail issus d'un collectif pluridisciplinaire associant administrations, organisations de la société civile, ordres professionnels et acteurs du secteur privé, des compétences nécessaires pour concevoir, structurer et animer ce type de programme à l'échelle locale.

Cette organisation a permis au Projet PUC de déployer une approche intégrée, articulant réflexion stratégique et actions opérationnelles sur la thématique de la gestion des déchets.

En concomitance et de manière transversale, le groupe de travail « GT2 » a poursuivi ses travaux depuis sa création en 2023, pour enrichir les travaux de la composante 2 et alimenter les travaux de la Plateforme sur la gouvernance des données urbaines et l'accès à la donnée. Ce groupe a constitué un espace technique dédié à la clarification des responsabilités institutionnelles en matière de production, partage et exploitation des données urbaines, ainsi qu'à la définition de principes communs visant à garantir la compatibilité, la circulation et l'articulation du partage d'information, dans une logique d'ouverture et de sécurisation des données.. A cette fin, ce groupe poursuit une réflexion pour la mise en place du cadre stratégique et juridique encadrant la collecte, la mise à disposition et l'utilisation des données du territoire afin de garantir leur fiabilité, leur et leur mobilisation effective dans les processus de planification, pilotage et prise de décision. Ce mode opératoire et la logique d'intervention qui aura guidé la planification 2025 sont les mêmes que ceux qui ont prévalu depuis le démarrage de la mise en œuvre du Projet.

Synthèse des activités :

Composante 1

Intitulé	Instance/activité	Sessions/livrables	observations
A.1.1 Organisation et animation d'une plateforme nationale des acteurs du développement urbain	Copil	1 session	30 membres
	CTS	17 sessions	15 membres
	PNAU/ANAU	6 sessions	69 membres (PNAU) 30 membres (ANAU)
A.1.2 Animation d'échanges thématiques entre les acteurs de la Plateforme	GT1A	7 sessions	28 membres
	GT1B	2 sessions et 2 ateliers pratiques 1 guide d'élaboration des projets d'aménagement concerté 1 carnet des propositions	42 membres

	GT2	12 sessions	Groupe permanent 43 membres
	GT3A	2 sessions et 1 atelier de consultation des territoires 1 diagnostic concertés 1 Politique nationale	23 membres
	GT3B	3 sessions et 28 ateliers pratiques 1 guide pédagogique contextualisé sur la gestion des déchets solides municipaux 1 livret illustré des bonnes pratiques quotidiennes en matière de gestion des déchets	28 membres
A.1.3 Revue du cadre normatif du développement urbain	Animé par le GT1A	1 revue du cadre normatif 1 plan d'action 1 plaidoyer Des rencontres de hauts niveau	
A.1.4 Elaboration d'outils et publication de guides pratiques sur la planification urbaine	Elaboration des guides et outils pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du guide méthodologique de l'élaboration des documents de planification urbaine ; - Elaboration du manuel de procédure de suivi de l'élaboration des documents de planification urbaine ; - Manuel de prise en main : maîtriser la planification à l'échelle locale ; - Guide de la participation citoyenne dans le processus de planification urbaine. 	En lien avec principalement le MINHDU, et le MINDDEVEL pour le guide relatif à la participation citoyenne
A.1.5 Renforcement des compétences techniques des autorités locales en matière de planification urbaine et	Formation/sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des journalistes - Urban'her - Formation PNFMV - FEICOM 	

d'aménagement du territoire et sensibilisation des acteurs de l'urbain et des usagers	Participation/organisation des évènements	<ul style="list-style-type: none"> - Cafés urbains - JEICOM 25 - Journée Mondiale de l'Habitat (JMh) - Forum Urbain Mondial (FUM) etc. 	
--	---	--	--

Composante 2

Intitulé		Sessions/livrables	observations
A.2.1 Création d'une plateforme numérique des documents de planification urbaine	Réalisation d'un recensement des différentes bases de données documentaires existantes	Création d'une base de données	
	Création de la Plateforme Digitale Collaborative (PDC)	Mise en service de la PDC avec près de 500 ressources disponibles 1 module de formation des acteurs	
	Diffusion de la PDC et des méthodologies de géogouvernance partagées des données urbaines	Ouverture d'un tiers-lieu (Divercity space)	Permet de rapprocher la société civile des administrations et de recevoir des formations sur la PDC et les outils numériques du projet
A.2.2 Appui à la production et l'accessibilité des données territoriales	Projet Pilote 1 : Développement d'une Base Adresses Nationale Ouverte du Cameroun (BANOC)	1 BANOC 1 Module de formation des acteurs	
	Projet Pilote 2 : Mise en place d'un plan cadastral polyvalent sur une commune pilote	Cadastre polyvalent 1 Module de formation des acteurs	
	Projet Pilote 3 : Développement d'un SIG Communal OpenSource avec 05 Modules (Cadastre, Urbanisme, Voirie, Risques, Projets) sur une Ville	SIGCOM V2 1 module de formation	En partenariat avec le MINDDEVEL
	Projet Pilote 4 : Développement d'une application mobile SmartCity pour	1 Application 1 module de formation	Phase test sur la gestion des déchets

	connecter les citoyens et la ville - 2026		<p>En partenariat avec le FEICOM, le MINDDEVEL et le MINH DU</p> <p>En lien avec le guide sur la participation citoyenne</p>
--	---	--	--

2 OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS

2.1 Objectifs et attentes générales de la mission d'évaluation

Le projet de Plateforme urbaine au Cameroun, lancé en janvier 2023, arrivera à son terme en **décembre 2026**. La présente mission vise à réaliser l'évaluation finale du projet, couvrant l'ensemble de sa période de mise en œuvre.

Cette évaluation a pour objectif principal d'**apprécier les résultats et effets du projet**, ainsi que les **perspectives de pérennisation des dynamiques et des acquis** qu'il a contribué à impulser dans le secteur de la gouvernance urbaine au Cameroun.

Elle devra en particulier permettre :

- D'apprécier dans quelle mesure le projet PUC a atteint les objectifs et résultats qui lui étaient assignés ;
- D'analyser les principaux effets observables du projet sur les pratiques, les dynamiques de collaboration entre acteurs et l'usage des outils développés ;
- D'identifier les conditions susceptibles de favoriser la consolidation et la pérennisation des acquis du projet.

Compte tenu du calendrier du projet et des travaux déjà menés dans le cadre de l'évaluation intermédiaire, la présente évaluation finale se concentrera prioritairement sur les critères **d'efficacité, d'effets / impact et de durabilité**. Des questions de la pertinence et de l'efficacité ayant déjà été analysées à mi-parcours, elles ne constituent pas un axe central de la présente mission.

L'évaluation est conçue comme un **outil d'apprentissage, de redevabilité et d'aide à la décision**, destiné à alimenter la réflexion des acteurs impliqués dans le projet et à identifier des pistes concrètes pour la consolidation et la pérennisation des dynamiques engagées.

2.2 Objectifs spécifiques et résultats attendus

A ce stade, l'évaluation vise plus spécifiquement à :

- **rendre compte de la qualité de la mise en œuvre du projet et du niveau d'atteinte des résultats**, notamment en matière de renforcement des mécanismes de gouvernance urbaine, de développement d'outils et de méthodes de planification territoriale, d'amélioration de l'accès et de l'usage des données urbaines et de structuration du dialogue entre acteurs ;
- **analyser les effets du projet sur les dynamiques d'acteurs et les pratiques professionnelles**, en particulier en ce qui concerne la collaboration entre institutions, l'usage des outils et méthodes développées dans le cadre du projet et l'intégration d'approches participatives dans la gouvernance urbaine ;

- **apprécier les conditions d’appropriation et de pérennisation des acquis du projet**, en identifiant les facteurs susceptibles de favoriser ou de limiter la consolidation des outils, dispositifs et dynamiques initiés par le projet ;
- **réaliser la situation finale (« endline ») du projet**, en collectant les données nécessaires pour renseigner les valeurs finales de certains indicateurs du cadre logique (voir section dédiée ci-dessous) ;
- **mettre en évidence les leçons apprises et formuler des recommandations opérationnelles**, afin d’éclairer les partenaires du projet, en particulier les institutions camerounaises et l’Union européenne, sur les perspectives de consolidation et de poursuite des dynamiques engagées.

2.3 Situation finale des indicateurs du projet (« endline »)

Le projet a mis en place un dispositif en interne permettant de collecter les indicateurs. A date, 88% des données sont disponibles. L’évaluation finale devra intégrer la réalisation de la situation finale du projet. Cette composante vise à **renseigner les valeurs finales de certains indicateurs** du cadre logique notamment ceux non encore renseigné par l’équipe projet et ceux qui sont aujourd’hui non atteint, afin d’apprécier l’évolution des effets escomptés du projet.

Dans ce cadre, l’équipe d’évaluation sera chargée de collecter et d’analyser les données nécessaires pour documenter les indicateurs concernés. L’équipe pourra également procéder à des vérifications pour certains indicateurs afin de confirmer ou d’infirmes les enquêtes réalisées préalables.

Le tableau ci-dessous récapitule l’ensemble des indicateurs du cadre logique et le statut de ceux-ci.

<i>N°</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible</i>	<i>Statut</i>	<i>Stratégie/observation</i>
OBJECTIF GENERAL: Contribuer à l'amélioration des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire pour des villes durables et inclusives				
1	<i>IOV OG1.1a: Nombre de documents de planification urbaine de portée générale mis à jour et/ou élaborés</i>	31	A mesurer en fin de projet	Synergie avec les projets partenaires (PADL, EFI, PGU, PROLOG, Finance your cities), ministères (MINEPAT, MINHDU, MINDDEVEL).
2	<i>IOV OG1.1b: Nombre de documents de planification urbaine financés, mis à jour et/ou élaborés selon les méthodologies développées</i>	18	A mesurer en fin de projet	Synergie avec les projets partenaires (PADL, EFI, PGU, PROLOG, Finance your cities), ministères (MINHDU) et FEICOM.
3	<i>IOV OG1.2: Nombre de projets conçus selon les méthodologies développées</i>	1	1	01: Pôle de Nkong-Nouma et Voie de contournement de Yde: étude développées selon la méthodologie de développement concertée
4	<i>IOV OG 1.3: Pourcentage de nouveaux projets publiés sur la plateforme digitale collaborative, ayant fait l'objet d'une manifestation d'intérêt des bailleurs</i>	75%	A mesurer en fin de projet	Difficile à atteindre. Plaidoyer auprès des membres de la PNAU et des bailleurs. Voir appui UE
OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Renforcer les mécanismes de gestion du territoire et de planification urbaine				

5	<i>IOV OS 1.1: Nombre de membres de la Plateforme des acteurs de l'urbain</i>	63	Atteint	69 membres
6	<i>IOV OS 1.2: Niveau de satisfaction des acteurs concernant l'amélioration du dialogue multi-niveaux dans le cadre de la gestion du territoire et de la planification urbaine</i>	>80%	Atteint	87%
7	<i>IOV OS 1.3: Niveau de satisfaction des acteurs concernant les outils développés dans le cadre de la plateforme</i>	>80%	Atteint	88%
OBJECTIF SPECIFIQUE 2: Améliorer la connaissance, l'accessibilité et l'exploitation des données urbaines incluant les enjeux d'inclusion et de résilience				
8	<i>IOV OS 2.1: Niveau de satisfaction des acteurs/utilisateurs de la plateforme digitale collaborative</i>	80%	A mesurer en juin 2026	<i>L'évaluation sera faite 1an après l'ouverture soit en avril 2026 après la fin du cycle de formation à l'appropriation de la PDC.</i>
9	<i>IOV OS 2.2: Niveau de satisfaction des acteurs/utilisateurs des données disponibles</i>	80%	A mesurer en juin 2026	<i>L'évaluation sera faite 1an après l'ouverture soit en avril 2026 après la fin du cycle de formation à l'appropriation de la PDC qui compte 122 membres.</i>
10	<i>IOV OS 2.3a: Nombre de CTD ayant manifesté leur intérêt pour bénéficier de la Base Adresses Nationale Ouverte au Cameroun (BANOC)</i>	15	Atteint	<i>30 communes. Déploiement envisagé dans 13 Communes (synergie PADL)</i>
11	<i>IOV OS 2.3b: Nombre de CTD ayant manifesté leur intérêt pour bénéficier du Cadastre polyvalent</i>	15	Atteint	<i>30 communes. Déploiement envisagé dans 13 Communes (synergie PADL)</i>
12	<i>IOV OS 2.3c: Nombre de CTD ayant manifesté leur intérêt pour bénéficier du SIG communal</i>	15	A mesurer en fin de projet	<i>En cours de développement. Mais déploiement prévu dans 170 Communes (synergie PROLOG) et 13 Communes (PADL)</i>
13	<i>IOV OS 2.3c: Nombre de CTD ayant manifesté leur intérêt pour bénéficier l'application smart city</i>	15	A mesurer en fin de projet	<i>En cours de développement. Mais déploiement prévu par la synergie avec le FEICOM à l'échelle des 374 CTD.</i>
RESULTAT ATTENDU 1.1: Le dialogue inter-acteurs sur les politiques publiques de développement urbain durable est renforcé				
14	<i>IOV R1.1.1: Adoption du projet d'arrêté instituant le COPIL</i>	1	Atteint	1 décision

15	<i>IOV R1.1.2: Adoption du projet d'arrêté instituant le CTS</i>	1	Atteint	1 décision
16	<i>IOV R1.1.3a: Nombre de réunions de la Plateforme organisées par rapport au nombre de réunions planifiées</i>	7	En cours	6. Objectif annuel = 2 plateforme atteint
17	<i>IOV R1.1.3b: Nombre de réunions des groupes de travail organisées par rapport au nombre de réunions planifiées</i>	87	En cours	14 sur la période, 47 combiné (2023,2024,2025).
18	<i>IOV R1.1.4 : Taux de participation aux réunions</i>	>75%	Non atteint	66%
RESULTAT ATTENDU 1.2: Les bonnes pratiques sont capitalisées par les acteurs de l'urbain et des recommandations pour faire évoluer les pratiques sont proposées aux acteurs institutionnels				
19	<i>IOV R1.2.1: Nombre de thématiques adressées dans le cadre des groupes de travail en lien avec celles portées par le programme Cameroun villes vertes</i>	4	Atteint	2 en 2025, combiné 4 (2024,2025)
20	<i>IOV R1.2.2: Pourcentage des recommandations formulées par les membres du GT et portées devant la Plateforme</i>	80%	Atteint	100%
21	<i>IOV R1.2.3: Niveau de satisfaction des membres des GT sur la valeur ajoutée des travaux menés au sein des GT</i>	80%	Atteint	93%
RESULTAT ATTENDU 1.3: Le cadre normatif en matière de développement urbain au Cameroun est harmonisé				
22	<i>IOV R1.3.1: Existence d'un diagnostic concerté sur le cadre normatif</i>	1	Atteint	1
23	<i>IOV R1.3.2: Pourcentage de recommandations adoptées par la Plateforme</i>	70%	Atteint	100%
24	<i>IOV R1.3.3: Pourcentage de réalisation du plan d'actions issu de la revue du cadre normatif</i>	50%	Non atteint	8% prévu par le PUC. Un échange avec les partenaires est prévu pour poursuivre le plaidoyer mais difficile.
25	<i>IOV R1.3.4: Nombre d'activités de plaidoyer menées auprès des hautes autorités</i>	30	Non atteint	10. Prévu d'organiser 20 actions de plaidoyer de haut niveau (sensibilisation, café urbain high level).
RESULTAT ATTENDU 1.4: Les documents d'urbanisme sont connus et utilisés par les acteurs de l'urbain				

26	<i>IOV R1.4.1: Nombre de guides pratiques/outils produits et/ou mis à jour</i>	5	Atteint	<i>1 réalisé en 2024, 5 en cours en 2025, combiné 6.</i>
27	<i>IOV R1.4.2: Pourcentage des membres de la plateforme ayant connaissance des guides pratiques-outils produits/mis à jour par le projet</i>	85%	A mesurer en fin de projet	<i>Les guides sont en cours d'élaboration, mesure en 2026</i>
28	<i>IOV R1.4.3: Pourcentage des membres de la plateforme ayant utilisé au moins une fois des guides pratiques-outils produits/mis à jour par le projet dans le cadre de l'exercice de gestion/planification urbaine</i>	70%	A mesurer en fin de projet	<i>Les guides sont en cours d'élaboration, mesure en 2026</i>
RESULTAT ATTENDU 1.5: Les compétences techniques des autorités locales en matière de maîtrise d'ouvrage sont renforcées				
29	<i>IOV 1.5.1: Nombre de personnes formées dans le domaine de la gestion et de la planification urbaine</i>	150	Atteint	<i>146, combiné 177</i>
30	<i>IOV 1.5.2: Niveau de satisfaction des personnes formées concernant le renforcement de capacités dont elles ont bénéficié</i>	80%	Atteint	<i>93%, combiné 90,5%</i>
31	<i>IOV 1.5.3: Nombre de modules de formation développés ou mis à jour au profit des cursus de formation existants</i>	ND	8	<i>2 en 2025, combiné 8</i>
RESULTAT ATTENDU 1.6: Le grand public est sensibilisé dans le domaine du développement urbain durable				
32	<i>IOV 1.6.1: Nombre d'actions de sensibilisation ou de vulgarisation sur le développement urbain durable</i>	ND	12	<i>6, combiné 12</i>
33	<i>IOV 1.6.2: Nombre de participations aux événements internationaux / nationaux - soutien</i>	17	Atteint	<i>13. Combiné 19 événements.</i>
34	<i>IOV 1.6.3: Nombre d'actions de sensibilisation spécifiques - formation des journalistes</i>	50	Atteint	<i>92 journalistes et professionnels des médias formés</i>
RESULTAT ATTENDU 2.1: Les documents de planification urbaine sont diffusés et accessibles à tous via une plateforme digitale collaborative				
35	<i>IOV 2.1.1: Pourcentage de fonctionnalités de la plateforme digitale</i>	100%	Atteint	<i>100%</i>

	<i>collaborative opérationnelles et accessibles à tous par espace collaboratif</i>			
36	<i>IOV 2.1.2: Nombre de documents de gestion et de planification urbaine recensés et/ou produits mis en ligne sur la plateforme digitale collaborative</i>	<i>ND</i>	<i>499</i>	<i>499 ressources disponibles dans le centre de ressources</i>
37	<i>IOV 2.1.3: Nombre de consultations de la plateforme digitale collaborative et des documents disponibles</i>	<i>624</i>	<i>Atteint</i>	<i>1100</i>
RESULTAT ATTENDU 2.2: Les données socio-territoriales sont collectées, rendues accessibles et exploitées par les acteurs de l'urbain				
38	<i>IOV 2.2.1: Existence d'un géoportail accessible depuis la plateforme digitale collaborative</i>	<i>1</i>	<i>Atteint</i>	<i>1</i>
39	<i>IOV 2.2.2: Pourcentage de réalisation du plan d'actions pour la collecte, la mise à jour et l'accessibilité des données</i>	<i>80%</i>	<i>Non atteint</i>	<i>10% Mission revue. Prévu session avec le MINHDU</i>
40	<i>IOV 2.2.3: Nombre de consultations du géoportail et des données références</i>	<i>624</i>	<i>Atteint</i>	<i>1100</i>
41	<i>IOV 2.2.4: Nombre de bénéficiaires finaux des projets pilotes mis en œuvre dans le cadre de l'exploitation des données socio-territoriales</i>	<i>12</i>	<i>En cours</i>	<i>3 en 2025, combiné 7(SOA, MINDDEVEL, MINDCAF, MINFI, ENEO, DGI CRICEXT, FEICOM). Perspectives envisagées via la synergie avec les partenaires (PADL, PROLOG, FEICOM).</i>

2.4 Utilisateurs des résultats de l'évaluation

L'évaluation devra s'appuyer sur une **approche axée sur l'utilisation**. Les résultats de l'évaluation ont vocation à alimenter la réflexion stratégique et opérationnelle des principaux acteurs impliqués dans le projet et dans le secteur de la gouvernance urbaine au Cameroun.

Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront :

- l'équipe de coordination d'Expertise France, afin de tirer des enseignements sur la mise en œuvre de ce type d'approche multi-acteurs et sur la thématique de la gouvernance et planification urbaine pour alimenter des futurs projets ;
- les membres de la plateforme des acteurs de l'urbain, en particulier les institutions camerounaises impliquées dans le projet, pour alimenter leur réflexion sur les conditions de pérennisation des outils, des dispositifs et des dynamiques de collaboration initiées ou renforcées dans le cadre du projet ;

- l'Union européenne, en tant que bailleur du projet, afin d'apprécier les résultats et effets de l'intervention et d'éclairer d'éventuelles initiatives futures dans le domaine de la gouvernance urbaine et de l'aménagement du territoire.

L'évaluation devra ainsi contribuer à **identifier des pistes concrètes permettant aux acteurs institutionnels camerounais de consolider et de pérenniser les acquis du projet**, notamment en matière de gouvernance urbaine, d'outils de planification territoriale, de partage des données et de dialogue entre acteurs.

3 QUESTIONS EVALUATIVES

Les questions évaluatives proposées couvrent cinq dimensions principales, toutes centrées sur les résultats, les effets/ impact et la durabilité du projet, mais selon des axes ou trajectoires de changement différents :

- 1) Renforcement de la gouvernance urbaine et des outils de gestion territoriale
- 2) Dynamiques multi-acteurs et changements de pratiques
- 3) Renforcement des capacités des acteurs et autorités locales
- 4) Accessibilité et usage des données pour la gouvernance urbaine
- 5) Approches participatives dans la gouvernance urbaine

Les sous-questions sont présentées pour **guider l'analyse et orienter la collecte des données**, sans constituer une « checklist » stricte.

L'équipe d'évaluation devra donc répondre aux questions suivantes :

- **Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer la gouvernance urbaine et les mécanismes de planification territoriale au Cameroun, notamment à travers le développement et l'opérationnalisation d'outils, de cadres méthodologiques et de dispositifs de coordination des acteurs ?**
 - En quoi et comment le projet a-t-il contribué au développement ou au renforcement d'outils, de cadres méthodologiques ou de dispositifs de gouvernance dans le secteur urbain ?
 - Dans quelle mesure les outils et mécanismes soutenus par le projet sont-ils aujourd'hui opérationnels et utilisés par les acteurs concernés ?
 - Quels facteurs institutionnels, techniques ou organisationnels favorisent ou limitent leur appropriation et leur utilisation effective ?
 - Quels éléments indiquent que les acquis du projet commencent à s'inscrire durablement dans les cadres institutionnels et les pratiques du secteur urbain au Cameroun ?
- **Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à transformer les dynamiques de collaboration, les pratiques professionnelles et la culture du dialogue dans le secteur de l'urbain ?**
 - Quels changements dans les modes de collaboration et de dialogue entre acteurs publics, non-étatiques, professionnels et usagers peuvent être observés depuis la mise en œuvre du projet ?
 - Dans quelle mesure ces dynamiques de collaboration apparaissent-elles inclusives, notamment en termes de représentativité territoriale et sociale des acteurs impliqués ? Observe-t-on une participation de certains groupes d'acteurs (jeunes, femmes, territoires moins représentés, notamment en milieu rural), et pour quelles raisons ?
 - Quel rôle la plateforme des acteurs de l'urbain et les cadres de concertation associés ont-ils joué dans l'émergence ou le renforcement de ces dynamiques de collaboration ?

- Dans quelle mesure ces dynamiques dépassent-elles les individus directement impliqués dans le projet et se diffusent-elles au sein des institutions et des pratiques professionnelles du secteur ?
 - Dans quelle mesure les évolutions observées dans les pratiques de collaboration et de dialogue apparaissent-elles suffisamment robustes pour se maintenir dans le temps ?
- **Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à renforcer durablement les capacités des autorités locales et des acteurs du secteur urbain pour mieux appréhender, planifier ou gérer les enjeux urbains et territoriaux ?**
- Dans quelle mesure ces capacités renforcées sont-elles mobilisées dans les pratiques institutionnelles, associatives ou professionnelles des acteurs concernés ?
 - Observe-t-on des évolutions dans la manière dont les acteurs appréhendent les enjeux urbains et territoriaux ou participent aux dynamiques du secteur urbain ?
 - Dans quelle mesure les dynamiques de renforcement des capacités initiées par le projet se diffusent-elles au sein des institutions et organisations concernées au-delà des personnes directement impliquées ?
 - Ces évolutions en matière de capacités apparaissent-elles suffisamment structurantes pour se maintenir dans le temps ?
- **Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à améliorer l'accessibilité, le partage et l'utilisation des données urbaines et territoriales afin de soutenir une gouvernance urbaine plus coordonnée, inclusive et efficace ?**
- Dans quelle mesure les dispositifs mis en place ont-ils amélioré l'accès des acteurs du secteur urbain à l'information et aux connaissances utiles à la compréhension des enjeux urbains et territoriaux ?
 - Dans quelle mesure les initiatives pilotes mises en œuvre dans le cadre du projet ont-elles permis d'expérimenter de nouvelles approches d'utilisation des données et des systèmes d'information pour la gouvernance urbaine ?
 - Dans quelle mesure les initiatives ou dispositifs soutenus par le projet sont-ils aujourd'hui utilisés par les acteurs locaux, et dans quels contextes (types d'acteurs, situations professionnelles, opportunités d'application) ?
 - Observe-t-on des évolutions dans la manière dont les institutions mobilisent les données et outils numériques pour analyser les dynamiques urbaines, coordonner leurs actions ou appuyer la prise de décision ?
- **Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à faire évoluer la manière dont les institutions et les acteurs du secteur urbain conçoivent et mettent en œuvre les démarches participatives dans la gouvernance urbaine ?**
- Dans quelle mesure les outils et dispositifs développés dans le cadre du projet apparaissent-ils adaptés aux besoins des institutions pour structurer et animer des démarches participatives ?
 - Dans quelle mesure les institutions concernées apparaissent-elles en capacité de mobiliser ces outils ou approches dans leurs pratiques futures ?
 - Dans quelle mesure les approches promues par le projet ont-elles permis de renforcer la capacité des institutions à organiser et animer des démarches participatives produisant des résultats concrets ?

4 METHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale reposera sur une **approche mixte** combinant analyse documentaire, collecte de données qualitatives et quantitatives, triangulation des sources d'information et validation progressive des analyses avec Expertise France. Il s'agira également d'une approche **contributionnelle**, pour comprendre comment le projet a influencé les dynamiques et changements observés.

La démarche évaluative s'organisera autour de trois étapes principales :

- Structuration du raisonnement évaluatif (phase de cadrage) ;
- Collecte et analyse des données ;
- Elaboration des conclusions, enseignements et recommandations.

4.1 Structuration de la démarche évaluative (phase de cadrage)

Cette première phase vise à préciser le raisonnement évaluatif, à affiner les questions évaluatives et à définir les méthodes de collecte et d'analyse des données. Elle comprendra notamment :

4.1.1 Analyse documentaire et appropriation du contexte

L'équipe d'évaluation réalisera une revue des principaux documents relatifs au projet et à son environnement institutionnel, notamment : documents de formulation de projet et logique d'intervention, rapports d'avancement, tableau de suivi des indicateurs, productions techniques du projet, documents méthodologiques et outils développés, documents stratégiques et politiques publiques relatifs à la gouvernance urbaine et à la planification territoriale au Cameroun.

L'équipe d'évaluation se basera également sur le rapport intermédiaire, ainsi que ses conclusions, réalisé en juillet 2025 dans le cadre du projet.

Cette analyse permettra d'appréhender le contexte institutionnel et sectoriel du projet, ainsi que les dynamiques et les premiers résultats observés dans lesquels il s'inscrit.

4.1.2 Précision du cadre évaluatif – construction de la matrice d'évaluation

L'équipe d'évaluation élaborera une **matrice d'évaluation** permettant de structurer l'ensemble du raisonnement évaluatif. Pour chaque question évaluative, la matrice précisera notamment :

- a) les questions évaluatives détaillées, consolidées à partir des TdR et des échanges avec Expertise France ;
- b) les critères de jugement permettant d'apprécier la performance du projet ;
- c) les indicateurs quantitatifs et qualitatifs associés ;
- d) les sources d'information mobilisées (documents, entretiens, enquête, observations) ;
- e) les méthodes de collecte et d'analyse.

Cette matrice constituera le référentiel méthodologique de l'évaluation et sera présentée dans la **note de cadrage**, soumise pour validation à Expertise France.

4.1.3 Protocole méthodologique

A partir de cette matrice, l'équipe d'évaluation produira un protocole méthodologique détaillé comprenant : les méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives, les outils de collecte (guides d'entretien, questionnaires, grilles d'analyse), la modalité d'échantillonnage pour l'enquête endline notamment, les

méthodes d'analyse et de triangulation des données, les principes éthiques et de confidentialité, les modalités d'association des parties prenantes. Le protocole sera présenté dans la note de cadrage.

4.2 Collecte et analyse des données

La phase de collecte combinera plusieurs méthodes complémentaires permettant de répondre aux différentes questions évaluatives.

4.2.1 Méthodologie qualitative

L'approche qualitative visera à analyser les **dynamiques institutionnelles, les changements observés dans les pratiques des acteurs, ainsi que les perceptions relatives aux outils et dispositifs** développés dans le cadre du projet.

Elle reposera notamment sur :

- Des **entretiens semi-directifs** avec les acteurs institutionnels, les membres de la plateforme des acteurs de l'urbain, les partenaires techniques et le bailleur, et/ou
- Des **focus groups** avec certains groupes d'acteurs impliqués dans les activités du projet (collectivités territoriales, professionnels de l'urbain, acteurs non-étatiques, étudiants, etc.) et/ou
- Des **ateliers** réunissant différents acteurs (voir ci-dessous), et/ou
- L'analyse des expériences et initiatives pilotes soutenues par le projet.

Par ailleurs, dans la mesure où l'évaluation vise en particulier à documenter les effets du projet et les dynamiques de changement qu'il a pu contribuer à impulser, l'équipe d'évaluation est encouragée à mobiliser des approches qualitatives permettant de recueillir et d'analyser les effets perçus par les parties prenantes.

A cet égard, des méthodes telles que la **récolte des effets** ou l'approche du **changement le plus significatif (Most Significant Change)** pourront être utilisées afin d'identifier, à partir des témoignages des acteurs, les évolutions jugées les plus marquantes dans le secteur de l'urbain. Ces évolutions pourront concerner, selon les cas, les pratiques professionnelles, les dynamiques de collaboration entre acteurs, l'utilisation des outils et des données, mais aussi les cadres institutionnels, les processus de décision ou les politiques publiques. Ces approches permettront de mieux comprendre les mécanismes de changement associés au projet et d'illustrer de manière concrète les effets observables ou perçus par les acteurs impliqués.

Une attention particulière sera également portée à la documentation visuelle et aux témoignages. Ces encarts permettront d'enrichir le rapport final et de rendre les résultats plus accessibles et parlants pour les parties prenantes et le public.

4.2.2 Méthodologie quantitative

L'évaluation intègrera également une composante quantitative, mobilisée à la fois pour la réalisation de l'enquête endline et pour alimenter l'analyse de certaines questions évaluatives. Cette approche permettra notamment de :

- Renseigner les valeurs finales de certains indicateurs du cadre logique ;
- Documenter le niveau de connaissance, d'utilisation et de satisfaction des acteurs vis-à-vis des outils, dispositifs et ressources développés dans le cadre du projet ;
- Apporter des éléments factuels permettant d'éclairer certaines évolutions observées dans les pratiques professionnelles, les dynamiques d'acteurs et l'usage des données territoriales.

Les modalités précises de cette enquête (population cible, taille de l'échantillon, mode de collecte) seront définies dans la note de cadrage, en concertation avec le groupe de pilotage.

4.2.3 Triangulation et analyse des données

Les différentes sources d'information feront l'objet d'une triangulation systématique, permettant de croiser les données et de renforcer la robustesse de l'analyse. Cette analyse visera notamment à reconstituer les principales dynamiques du projet, d'identifier les résultats et effets observables, d'analyser les facteurs ayant favorisé ou limité l'atteinte des résultats, et d'apprécier les perspectives de pérennisation.

Un soin particulier sera apporté à la fiabilité des sources, à la critique des données disponibles et à la transparence des limites méthodologiques.

4.3 Conclusions, jugements évaluatifs et recommandations

Sur la base des analyses réalisées, l'équipe d'évaluation formulera :

- Des **jugements évaluatifs** relatifs aux différentes questions évaluatives ;
- Des **conclusions générales** portant une appréciation d'ensemble sur les résultats et effets du projet ;
- Des **enseignements et recommandations**, visant à éclairer les partenaires sur les perspectives de consolidation et de pérennisation.

Un **rapport provisoire** sera remis au groupe de pilotage pour commentaires et fera l'objet d'une restitution auprès des principales parties prenantes. A l'issue de cette phase d'échanges, l'équipe d'évaluation produira un **rapport final**, intégrant les commentaires reçus.

Le rapport final sera accompagné d'une note de synthèse (10 pages maximum), d'une présentation de restitution (Powerpoint ou équivalent) et d'une fiche recensant les différents effets observés et la contribution du projet à ces derniers.

5 ORGANISATION DE L'ÉVALUATION

5.1 Gouvernance de l'évaluation

La mission d'évaluation sera gérée par un groupe de pilotage composé de 4 personnes : la Cheffe de projet, l'expert chargé de la Composante 1, l'expert chargé de la Composante 2, la chargée de logistique, la Chargée de projet au siège d'Expertise France et la Coordinatrice SERA au siège également.

Les fonctions principales de ce groupe seront :

- De faciliter les contacts entre les consultant.es et les parties prenantes du projet,
- De s'assurer que les consultant.es aient accès à toutes les sources d'information et de documentation liées au projet,
- D'organiser les différentes réunions prévues,
- De valider les déroulés d'atelier et les outils de collecte de données proposés par les consultant.es,
- De rassembler et consolider les retours et commentaires sur les livrables produits par les consultant.es.

Il est demandé à l'équipe d'évaluation d'associer étroitement le porteur du contrat à la construction de son raisonnement, par des liens réguliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu'à la dernière session de travail sur les recommandations. Pour cela, une fréquence de réunions de suivi de la mission de consultance sera décidée lors de la réunion de cadrage.

5.2 Proposition d'organisateurin de sessions de restitution et validation

Afin de présenter les résultats de l'évaluation et de valider les conclusions et recommandations, il est prévu d'organiser **deux à trois ateliers principaux**, regroupant les parties prenantes selon leur rôle et niveau d'implication. Cela sera défini lors de la réunion de cadrage.

5.3 Durée et calendrier

La durée totale pour la réalisation de cette évaluation devrait commencer en mai / juin et se terminer en septembre. Il est attendu que les évaluateurs participent à l'**atelier de clôture** du projet en octobre 2026 afin de présenter les résultats et enseignements à l'ensemble des parties prenantes. L'équipe d'évaluation devra proposer un plan de travail détaillé dans la note de cadrage, faisant apparaître clairement les différentes phases de l'évaluation, en particulier les différentes étapes de compte-rendu provisoire et final. Il reviendra donc à l'évaluateur de proposer dans son offre son propre calendrier reprenant les phases listées ci-dessous.

La prestation débutera après signature du contrat entre l'évaluateur et Expertise France. Voici le calendrier indicatif :

Activités	Lieu	Calendrier indicatif
Phase 1 Réunion de démarrage	Yaoundé ou visio	S2 juin 2026
Phase 1 Réunion de cadrage	Yaoundé ou visio	S3 juin 2026
Phase 2 Collecte de données	Yaoundé, Soa, Mbankomo, Douala,	S4Juin – S1juillet
Phase 2 Présentation des résultats préliminaires	Yaoundé ou visio	S1 août
Phase 3 Rendu du rapport provisoire	/	S1 septembre
Phase 3 Atelier de présentation des conclusions et validation des recommandations à EF	Yaoundé ou visio	S3 Septembre
Phase 3 Atelier de clôture : présentation des conclusions	Yaoundé ou visio	S2 Octobre
Phase 3 Rendu du rapport final	/	S4 octobre

5.4 Livrables

Les livrables devront être soumis par email sous format Word aux destinataires qui seront indiqués à l'équipe d'évaluation. Ils devront être rédigés en français.

Livrables	# pages max.	Contenu
Note de cadrage	20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rappel du contexte, ▪ description de l'action et parties prenantes, ▪ reprise de la théorie du changement du projet, ▪ description des objectifs de l'évaluation, ▪ matrice d'évaluation, précisant les critères de réussite, indices / indicateurs et outils de collecte que l'équipe d'évaluation prévoit de déployer pour apporter des éléments de réponse aux questions évaluatives, ▪ description de l'approche méthodologique retenue et des outils de collecte utilisés, ▪ calendrier actualisé.

Outils de collecte de données	/	Les guides d'entretien et autres outils de collecte devront être validés par le groupe de pilotage.
Rapport intermédiaire sous forme de Powerpoint	/	Le rapport intermédiaire prendra la forme d'un Powerpoint avec les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Synthèse des actions de collecte menées et limites rencontrées ▪ Un ou plusieurs diaporamas par question et/ou par constats ▪ Présentation des résultats de la endline
Rapport final (provisoire puis définitif)	40	Le rapport final comprendra les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ méthodologie de l'évaluation ▪ récit détaillé du projet et son déroulé (possible d'y adosser la théorie du changement) ▪ une partie analytique structurée par question évaluative. Pour chaque question évaluative, devront être inclus les constats issus de la collecte de données, puis les conclusions des évaluateur.trices. ▪ les recommandations co-construites avec les utilisateurs de l'évaluation.
Rapport final endline (peut être en annexe du rapport d'évaluation)	20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ introduction et contexte ▪ méthodologie de l'enquête ▪ analyse des résultats de l'enquête. Le rapport inclura des tableaux et graphiques pour présenter les résultats.
Synthèse selon le format demandé par EF	10	
Fiche effets du projet	A déterminer	Par effet significatif, expliquer la situation initiale, décrire l'effet factuellement, décrire la contribution du projet à cet effet.

6 PROFIL ET EXPERTISE RECHERCHEE

Cette consultation s'adresse aux bureaux d'étude / recherche.

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont les suivantes :

6.1 Qualifications et expériences professionnelles

- Un des consultants devra avoir un diplôme universitaire supérieur sur la planification territoriale et/ou l'urbanisme ;
- Expérience significative dans la conduite d'évaluations de projets ou programmes de développement, notamment des projets de planification urbaine et/ou de réalisation d'opérations d'aménagement urbain ;
- Au moins un membre de l'équipe d'évaluation possède une solide expérience professionnelle dans le domaine de la planification urbaine ;
- Expérience dans la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives, y compris la conduite d'enquêtes auprès des populations et entretiens avec parties prenantes ;

- Au moins un membre de l'équipe d'évaluation possède une solide expérience professionnelle et connaissance du secteur et acteurs de l'urbain au Cameroun ;
- Maîtrise du français, à l'écrit comme à l'oral.

6.2 Compétences

- Excellente maîtrise des méthodologies et outils d'évaluation ;
- Capacité à concevoir et appliquer des instruments de collecte de données fiables (questionnaires, guides d'entretien, focus groups).
- Excellente maîtrise du traitement de données, triangulation et analyse statistiques ;
- Capacité à synthétiser et présenter les résultats sous forme claire et accessible, incluant graphiques et tableaux ;
- Excellentes capacités en synthèse et rédaction ;
- Sensibilité aux aspects sociaux et transversaux (genre, inclusion, participation communautaire) ;
- Excellente maîtrise du français (écrit / oral).

La complémentarité des profils des experts sera un élément déterminant du processus de sélection. L'équipe proposée devra présenter dans la mesure du possible un équilibre homme/femme.

Le bureau d'études ou l'évaluateur(e) mobilisé pour la prestation ne doivent pas avoir de liens avec les parties prenantes qui soient susceptibles d'interférer dans le processus d'évaluation et de mettre en doute l'impartialité et l'objectivité de ses conclusions.

7 CONTENU DES OFFRES

Les offres devront inclure :

- Une **offre technique** comprenant :
 - compréhension et commentaires sur les éléments des termes de référence,
 - méthodologie d'intervention en lien avec les termes de référence ;
 - chronogramme détaillé ;
 - tableau résumé des expériences dans l'évaluation de projets avec les coordonnées d'au moins trois référents ;
 - composition de l'équipe d'évaluation le cas échéant, et CV des expert.es mobilisé.es
- Une **offre financière** : budget global de l'évaluation et coût journalier en HT et TTC (décomposition des temps d'intervention par intervenant et par étape de travail).

N.B : l'offre financière en HT ne doit pas excéder 30 000 €.

7.1 Modalités d'évaluation des offres

Les offres sont à envoyer au plus tard le **29 Mai 2026 à 17h00**.

Expertise France sélectionnera l'offre qui présente la meilleure notation sur la base de la grille suivante :

Critères	Score maximum
1. SCORE OFFRE TECHNIQUE DONT:	80

1.1. Score experiences de l'équipe présentée	45
» Complémentarité des membres de l'équipe et couverture des thèmes requis pour l'évaluation (CVs)	25
» Expériences en évaluation de projet, qualité des références et missions similaires effectués	20
1.2. Score méthodologie présentée	35
» Méthodologie d'intervention et bonne compréhension de la mission et de ses enjeux	25
» Organisation des tâches et du temps	10
2. SCORE OFFRE FINANCIERE	20
Score total	100